



RÈGLEMENT
TRAIL ARDECHOIS
ÉDITION 2019

Attention ce règlement est susceptible d'être modifié

GENERALITES

« Le TRAIL ARDECHOIS » est une épreuve pédestre organisée par le Comité des Fêtes de Désaignes répondant à la réglementation des courses hors stade.

LIEU

L'organisation (accueil, arrivée, podium, village partenaires ...) se situe sur la commune de Désaignes.

FORMULES :

Le TRAIL ARDECHOIS propose 4 distances pour 6 formules :

- _ 57 Km – Départ Samedi 4 mai 2019
- _ 36 Km – Départ Samedi 4 mai 2019
- _ 18 Km – Départ Samedi 4 mai 2019
- _ 10 Km – Départ Vendredi 3 mai 2019
- _ Rando 18 ou 10 Km – Départ Samedi 4 mai 2019

INSCRIPTIONS

INTERNET : Nous vous recommandons de vous inscrire sur notre site internet

<http://www.trailardechois.com/participer/>

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

PAPIER : Les inscriptions sur papier et tout courrier les concernant sont à adresser à :

EXTRA SPORTS – TRAIL ARDECHOIS – 5 RUE VAUBAN – 69006 LYON

Jusqu'au **26 avril 2019** cachet de la poste faisant foi.

Joindre la photocopie de la licence ou du certificat médical.

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription papier à l'adresse suivante :

<http://www.trailardechois.com/participer/documents-utiles/>

Mode de paiement : chèque libellé à l'ordre de : « COMITE DES FETES DESAIGNES »

Les personnes doivent impérativement faire parvenir avant le 30 avril 2019 ou présenter sur place une photocopie de licence ou d'un certificat médical en cours de validité.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit au forfait « annulation » et suivant les conditions de cette garantie (voir ci-dessous).

Tout engagement est personnel. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

L'autorisation parentale pour les mineurs est obligatoire. Le modèle à compléter est à retrouver en ligne : <http://www.trailardechois.com/participer/documents-utiles/>

TARIFS INSCRIPTIONS PAR INTERNET :

57 KM SOLO		
Départ le samedi 4 mai 2019	300 premiers dossards - tous parcours confondus -	45 €
	400 dossards suivants – tous parcours confondus-	50 €
	Dossards restants	55 €
	Sur Place le vendredi 3 mai ou le samedi 4 mai 2019	60 €
Garantie annulation		6 €

36 KM SOLO		
Départ le samedi 4 mai 2019	300 premiers dossards - tous parcours confondus -	35 €
	400 dossards suivants – tous parcours confondus-	38 €
	Dossards restants	40 €
	Sur Place le vendredi 3 mai ou le samedi 4 mai 2019	45 €
Garantie annulation		4 €

18 KM SOLO		
Départ le samedi 4 mai 2019	300 premiers dossards - tous parcours confondus -	18 €
	400 dossards suivants – tous parcours confondus-	20 €
	Dossards restants	22 €
	Sur Place le vendredi 3 mai ou le samedi 4 mai 2019	25 €
Garantie annulation		3 €

10 KM SOLO		
Départ le vendredi 3 mai 2019	300 premiers dossards - tous parcours confondus -	13 €
	400 dossards suivants – tous parcours confondus-	15 €
	Dossards restants	17 €
	Sur Place le vendredi 3 mai 2019	20 €
Garantie annulation		2 €

RANDO 18 ou 10 KM		
Départ le samedi 4 mai 2019	Dossards – Pré-inscriptions	10 €
	Sur Place le vendredi 3 mai ou le samedi 4 mai 2019	12 €
Forfait annulation		2 €

Le prix d'inscription comprend :

- Le cadeau de bienvenue pour tous / les douches / le chronométrage électronique (sauf pour la formule rando)

FORFAIT GARANTIE COUREUR

Valable pour toute personne qui aura au moment de son inscription souscrit le forfait garantie annulation lors de l'inscription.

- Garantie d'acceptation : un accident, une maladie grave, incapacité de pratiquer la course à pied.

Il est nécessaire de fournir un **certificat médical signé et tamponné par le médecin** attestant de la contre-indication à participer à la course.

Condition d'indemnité : Toute demande de remboursement devra nous parvenir accompagnée du certificat médical, au plus tard **le 30 avril 2019 cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante : Extra Sports – Trail Ardéchois – 5, rue vauban – 69006 Lyon

Remboursement : Le prix de la garantie annulation, les frais de transaction et 4 euros de frais de remboursement seront retenus sur le prix de la course.

MODIFICATION D'INSCRIPTION (changement d'épreuve)

- D'une course vers une course à plus faible kilométrage ou une randonnée aucun remboursement.
- D'une randonnée ou d'une course vers une course à plus fort kilométrage paiement de la différence suivant le tarif en cours.

Aucune modification ne sera possible les 3 et 4 mai 2019. Les demandes de changement devront être reçues par courrier/mail au plus tard le 29 avril 2019.

TRANSFERT DE DOSSARD

Le transfert de dossard à une autre personne est possible en passant par le site internet du Trail Ardéchois dans la rubrique infos pratiques. **Il est obligatoire de suivre cette procédure si vous souhaitez transférer votre dossard.**

Il est possible jusqu'au 29 avril 2019. Aucun changement ne sera effectué sur place.

Le remboursement de la personne cédant son dossard sera effectué une fois l'inscription de la personne remplaçante effectuée. L'inscription se fait selon le tarif en cours.

Remboursement : les frais de transaction et 3 euros en frais de remboursement seront retenus du remboursement.

ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation de l'épreuve pour cause d'épidémie, d'évènement climatique ou de catastrophe naturelle aucun remboursement ne sera possible. (un report éventuel d'une partie des frais d'inscription pourra être envisagé pour l'année suivante pour les participants ayant souscrit à la garantie annulation uniquement).

DOSSARDS

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par des épingles. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer sur présentation d'une pièce d'identité et ce à titre individuel le :

Vendredi 3 mai de 14h à 20h & le samedi 4 mai de 6h45 à 12 h et de 13h à 14h15 – Désaignes (07)

Equipement obligatoire :

Un système d'hydratation de 500mL minimum, une réserve alimentaire, une couverture de survie, un vêtement de pluie, un sifflet, la fiche sécurité remise lors du retrait des dossards.

Equipement facultatif :

Un téléphone portable avec une batterie chargée.

CERTIFICATS MÉDICAUX & LICENCES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Pour les coureurs licenciés :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme et en cours de validité au jour de l'épreuve

Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2018-2019.

- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;

Pour les coureurs non licenciés :

Les coureurs non licenciés, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied **EN COMPÉTITION** ou à l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve en langue française.

Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe.

CAS PARTICULIER DES COUREURS ÉTRANGERS

L'obligation de présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, s'applique à tous les coureurs étrangers, y compris engagés par un Agent Sportif d'Athlétisme.

Le médecin effectuant le certificat médical peut être situé ou non sur le territoire national. Il doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin.

PARCOURS :

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif possible.

ACCOMPAGNATEURS

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

CHRONOMÉTRAGE ET POINTS DE CONTRÔLE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au pied ou au dossard.

Chaque concurrent doit installer son dossard ou le bracelet électronique, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

BARRIERES HORAIRES - MISE HORS COURSE (puces) – A VENIR -

La vitesse minimale est d'environ 4.5 km/h

Les coureurs n'ayant pas atteint les points de contrôles aux heures indiquées ne figureront pas au classement.

Ils seront déclarés hors course.

Les concurrents ayant anticipé le départ seront déclarés hors course.

Tout abandon doit être signalé à l'organisation et ne pourra se faire (sauf raison médicale évidente) qu'aux points indiqués sur le site internet de l'épreuve.

Les points de mise hors course : signifie que le coureur sera arrêté par l'organisation qui se gardera le droit de lui retirer la puce (synonyme de non classement) si celui-ci n'est pas dans les délais.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

AUTRES POSSIBILITÉS DE MISE HORS COURSE

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement).

« RESPECTONS L'ENVIRONNEMENT ».

RAVITAILLEMENTS

Le TRAIL ARDECHOIS est une épreuve spécifique. Les concurrents sont considérés en totale autonomie entre chaque point-relais ou ravitaillement.

Le **57 Km** s'effectue en semi-autosuffisance ; 3 ravitaillements solide & liquide.

Le **36 Km** s'effectue en semi-autosuffisance ; 1 ravitaillements solide & liquide.

Le **18 Km** s'effectue en complète autonomie.

Le **10 Km** s'effectue en complète autonomie.

La rando s'effectue en complète autonomie.

REPAS D'ARRIVEE

Un repas sera mis en place à l'arrivée pour les participants au 57km et au 36km.

SIGNALISATION

Les parcours seront fléchés à l'aide de rubalise et/ou panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels sera complété par quelques marquages au sol.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer **au code de la route** et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

SERVICE MÉDICAL

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'un blessé et laisser passer en priorité une ambulance et/ou véhicule de sécurité.

DOUCHES ET SANITAIRES. :

Des douches et des sanitaires sont à disposition des coureurs.

ASSURANCE

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

LIMITES D'ÂGE :

57 Km _ Solo : 20 ans et plus.

36 Km _ Solo: 20 ans et plus.

18 Km _ Solo: 20 ans et plus.

10 Km _Solo: 16 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

Rando : 12 ans et plus (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

RÉCOMPENSES :

57Km : Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et 1er espoir, 1er senior, 1er V1, 1er V2, 1er V3, (hommes et femmes)

36Km: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et 1er espoir, 1er senior, 1er V1, 1er V2, 1er V3, (hommes et femmes)

18Km: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et 1er espoir, 1er senior, 1er V1, 1er V2, 1er V3, (hommes et femmes)

10Km: Trophées et lots pour les 3 premiers du scratch et 1er espoir, 1er senior, 1er V1, 1er V2, 1er V3, (hommes et femmes)

Pas de cumul :

Un concurrent qui pourrait cumuler 2 podiums ne se verra attribuer qu'une récompense pour le titre le plus prestigieux (dans notre exemple : le scratch).

REMISES DES RECOMPENSES

Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

CLASSEMENT

Pour tous les concurrents (sauf sur la Rando) sur Internet. (www.trailardechois.com)

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs du « Trail Ardechois », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

CNIL :

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité d'Extra-Sports qui est la société responsable du traitement de ces données.

Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par Extra-Sports. Par l'intermédiaire d'Extra-Sports, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires.

Conformément à la [loi « informatique et libertés »](#), vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse info@trailardechois.com, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Extra Sports – Trail Ardéchois - 5,rue vauban - 69006 Lyon.

Vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement en bas de l'une des newsletters que vous recevez.

Vos demandes seront prises en compte dans un délai maximum de 48 heures - jours ouvrables-, sauf pour les demandes transmises par courrier postal, qui requièrent un délai de 8 jours.

ENGAGEMENT CONTRACTUEL :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

OFFRE ENTREPRISES

L'ensemble des participants inscrits dans le cadre de l'offre entreprises s'engage à prendre connaissance de ce règlement et à le signer.